
Demande de modification de PASH

Commune d'Attert
Village de Grendel

Rapport de motivation

IDELUX Eau
Service d'Aide aux Communes
Le 15 juillet 2024



1. Introduction

1.1. Localisation

Ce rapport présente l'étude réalisée sur l'agglomération de Grendel dans la commune d'Attert.

L'agglomération de Grendel qui était affectée en épuration individuelle au PCGE du 19/06/1998, est classée en régime d'assainissement autonome au PASH de la Moselle entré en vigueur le 02/12/2005.

1.2. Cartes

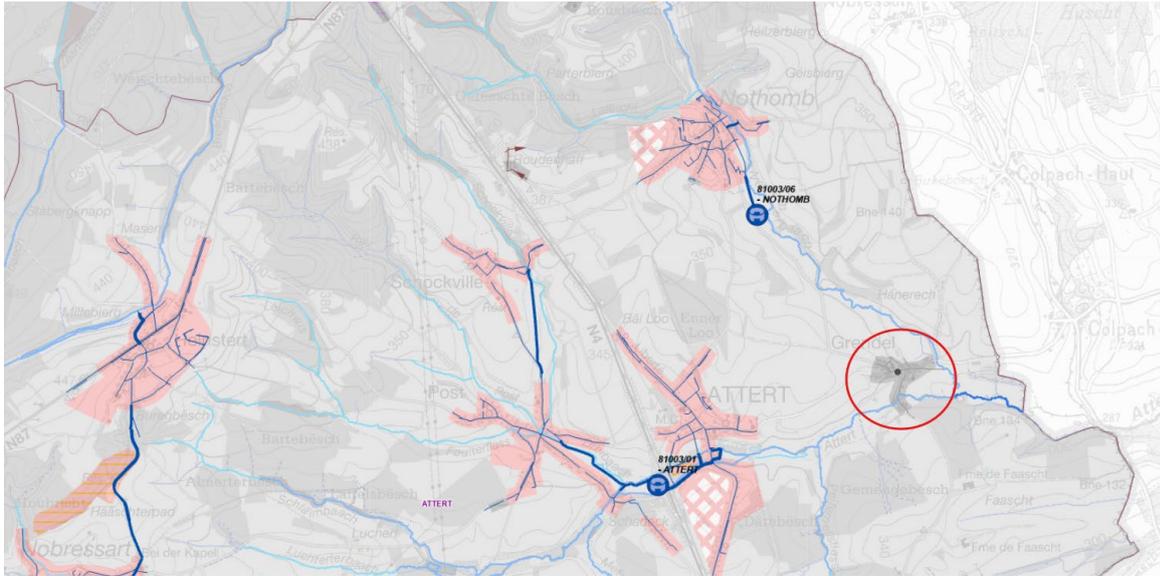


Figure 1 : Localisation de Grendel

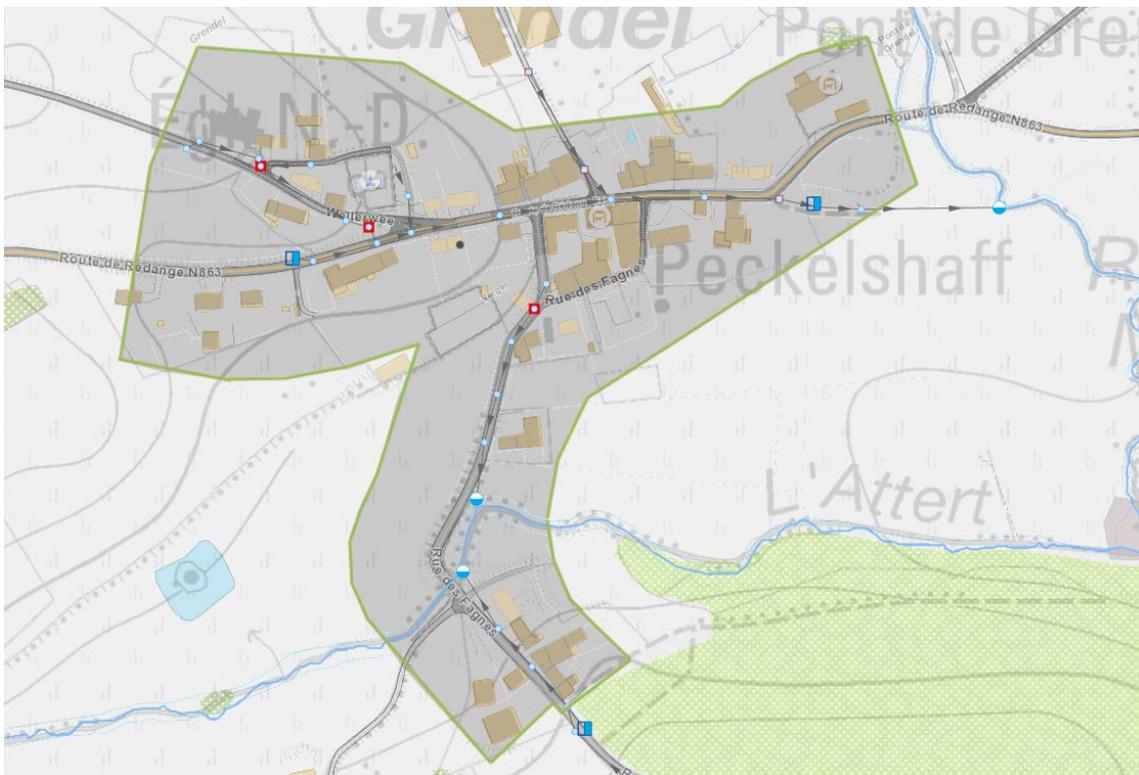


Figure 2 : Localisation de la zone concernée par la modification du PASH (zone entourée en vert).

1.3. Spécificités environnementales

L'agglomération de Grendel est concernée par deux masses d'eaux : La ML14R et ML15R.

La ML14R est définie par le bassin versant du Nothomberbach, de sa source jusqu'à la confluence avec l'Attert. Elle est située sur le territoire de la commune d'Attert.

La ML15R est définie par le bassin versant de l'Attert II, de la confluence avec le canal de Luxeroth jusqu'à la frontière luxembourgeoise. Elle est située sur le territoire de la commune d'Arlon.

1.4. Problème d'assainissement

Le village de Grendel comprend 38 habitations dont 3 sont équipées d'un système d'épuration individuelle.

Le village possède un réseau de collecte composé de 3 branches distinctes dont 2 exutoires aboutissent dans l'Attert. Le troisième exutoire aboutit dans le ruisseau Nothomberbach de 2ème catégorie.

La plupart des eaux usées non épurées de l'agglomération se déversent dans l'Attert située en zone Natura 2000.

2. Analyse de l'existant

2.1. Equipements

L'agglomération de Grendel est déjà équipée de 1.180 mètres de canalisations. L'étude de zone de 2018 a montré que 89% des habitations dont la localisation du mode d'évacuation était connue (via l'enquête) étaient raccordées ou raccordables contre 11% non raccordables.

2.2. Opportunité/nécessité de grouper

Etant donné la densité de l'habitat et la qualité du réseau en place, 67% des habitations du village ont une opportunité élevée de grouper.

3. Proposition de solution

Il y a une possibilité de renvoyer les eaux usées de l'agglomération de Grendel vers le réseau de Colpach-Bas (situé au Luxembourg et équipé d'une station d'épuration d'une capacité de 2000 EH). Pour ce faire, il faudra poser :

- un égout gravitaire (200 mètres) afin de compléter les 1.180 mètres de conduits déjà existants.
- deux collecteurs d'une longueur totale de 1.330 m
- deux stations de pompage.

4. Conclusion

Etant donné que :

- la majorité des habitations de la zone étudiée sont raccordées/raccordables à un égout fonctionnel,
- il y a une opportunité élevée de grouper et qu'il existe des contraintes importantes pour la mise en place de systèmes d'épuration individuelle,

- seules 3 habitations sont équipées d'un SEI,
- il y a possibilité de renvoyer les eaux usées de l'agglomération vers le réseau de Colpach-Bas (situé au Luxembourg et équipé d'une station d'épuration d'une capacité de 2000 EH),
- il y a possibilité de financer les aménagements du réseau d'assainissement (pose de 200m d'égout gravitaire, de 1330 m de collecteur et de 2 stations de pompage) à hauteur de 40% grâce à un fond FEDER dans le cadre d'un projet INTERREG (dans la mesure où les travaux doivent être terminés pour le mois de juin 2028).

il est proposé d'orienter la zone concernée vers le régime d'assainissement collectif suivant le schéma d'assainissement repris en annexe.